



CAMPUS RISQUE

Cabinet Michel Ledoux & associés

FORMATION _____

SANTÉ AU TRAVAIL FONDAMENTAUX JURIDIQUES

29 novembre 2016

Michel Ledoux & Associés

10, rue Portalis 75008 PARIS

Tél. : 01 44 90 98 98 - Fax : 01 42 93 97 28

ml@michel-ledoux.fr - www.michel-ledoux.fr



SANTÉ AU TRAVAIL : LES FONDAMENTAUX ET ACTUALITES JURIDIQUES

ACTUALITÉ

La loi Travail du 8 août 2016 et les règlements qui suivent posent des questions d'ordre nouveau en raison du conflit des logiques qui naissent de l'ordre ancien et de l'ordre nouveau avec notamment ces nouveaux enjeux :

- Les visites périodiques
- Les missions confiées aux infirmiers dans le cadre d'une extension de leur rôle propre
- Le rôle de supervision du médecin du travail
- L'inaptitude médicale
- Le maintien de l'emploi

Les décrets seront certainement publiés ou en voie de l'être le 29 novembre. Le directeur général du travail, Yves Struillou, commentera les nouvelles dispositions et échangera avec les participants.

Mais l'actualité tient aussi à des sujets plus anciens qui tiennent aux fondamentaux qui déterminent le fonctionnement des services, et notamment ceux-ci

- L'obligation de sécurité de l'employeur
- Le mandat confié au service
- Le paritarisme
- Le contrôle de l'administration
- Les responsabilités des services à l'égard des entreprises adhérentes et de leurs salariés
- La mise en œuvre du projet de service
- Le Cpom

PÉDAGOGIE

- De courts exposés suivis d'échanges
- Des questions des participants, des réponses en direct
- Un déjeuner débat avec le directeur général du travail
- Remise d'une documentation

PARTICIPANTS

Présidents et membres des conseils d'administration et de la commission de contrôle, directeurs de services, DRH, médecins du travail, IPRP, employeurs, ingénieurs de sécurité, personnels des Carsat et de la Cramif, et l'Oppbtp, etc.

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

HUBERT SEILLAN

Universitaire, il a conçu et développé un modèle pédagogique novateur : Le droit du danger et le management global des risques.

Il a fondé les éditions Préventique qu'il a dirigées jusqu'en 2014. Elles ont été la plateforme de présentation des innovations en accidentologie pendant toute cette période.

Il exerce depuis 30 ans des missions de conseil auprès de nombreuses entreprises, collectivités et administrations en France et à l'étranger.

Il développe depuis quelques années le modèle Sécurité Développement visant la pacification du Sahara occidental et des pays du Sahel.

Ses principaux ouvrages en rapport avec la conférence :

- Aux éd. Dallo : L'obligation de sécurité du chef d'entreprise, Lois Auroux
- Aux éd. Préventique : Penser aujourd'hui, pour demain et pour longtemps, Les risques de la sous-traitance, La santé au travail, quel avenir ? La préventique en tête, Piloter par le management global des risques.


Il est aujourd'hui avocat à la cour d'appel de Paris, cabinet Michel Ledoux et associés.

Michel LEDOUX et des avocats du cabinet interviendront

 1 journée

 29 novembre 2016

 Cercle des Armées
Place Saint Augustin - Paris 8^{ème}

 1000 € HT (documentation, pauses café, déjeuner inclus)

Réservation avant le 22 novembre 2016

auprès de Valérie par téléphone : 01 44 90 98 98

ou par mail : ml@michel-ledoux.fr

PROGRAMME

8H30 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9 h 00 : 70 ans : de la loi du 11 octobre 1946 à la loi du 8 août 2016

Les fondamentaux historiques

- La responsabilité de l'employeur
- La surveillance des représentants du personnel
- Le contrôle juridique de l'administration
- Le médecin du travail pôle central des obligations des employeurs

Les nouveaux dispositifs

- Le service, pôle central des obligations des employeurs
- La pluridisciplinarité
- Le renforcement de la prévention primaire dans le cadre du projet de service et du Cpom

Les recours administratifs

10 h 15 : PAUSE

10 h 30 : L'inaptitude médicale

L'état du droit

- Evolution
- La loi 2016

Les enjeux et les demandes

- Des employeurs
- Des salariés

Les contentieux

- Contestation de l'avis donné par le médecin du travail
- Contestation de la décision de l'employeur
- La nouvelle compétence du conseil de prud'hommes

12 h 30 : DEJEUNER AVEC YVES STRUILLOU, DGT**14 h 30 : Importance du renforcement des liens avec les entreprises****La convergence nécessaire des obligations et des pratiques**

- L'obligation d'évaluation des risques dans le document unique
- La fiche d'entreprise

Le rôle de conseil des services auprès des entreprises

- Un projet de service orienté vers les besoins des entreprises et de leurs salariés
- L'appui à la prévention des risques professionnels
- L'appui aux démarches de maintien dans l'emploi

15 h 00 : La responsabilité pénale**Du service**

- La personne morale mandataire
- Ses dirigeants délégataires de pouvoir
- Le médecin et les personnels

De l'employeur

- La personne morale mandante
- Les dirigeants délégataires

La faute pénale

- Inobservation des règlements
- Imprudence et négligence

15 h 30 : La responsabilité civile**L'obligation de sécurité de résultat de l'employeur****L'obligation de moyens du service****Le service tiers responsable ?****Contentieux en gestation ?****16 h 00 : Discussion****17 h 00 : Fin des travaux**